

# Commune de CABRIERES D'AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE LE 28 SEPTEMBRE 2018

## **Arrêté municipal portant ouverture de l'enquête publique ayant pour objet le classement des chemins ruraux et des voies communales à caractère de chemins**

N° 33/2018

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241- 1,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment les articles L.161-10 et R.161-25 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 mars 2018 approuvant les modifications des chemins ruraux et des voies communales à caractère de chemins, le tableau de classement des voies communales à vocation de chemins et le tableau du répertoire des chemins ruraux,

Vu l'arrêté municipal en date du 2 août désignant Madame Jacqueline OTTOMBRE MERIAN en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**ARRETE**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le classement des chemins ruraux et des voies communales à caractère de chemins, le tableau de classement des voies communales à vocation de chemins et le tableau du répertoire des chemins ruraux,

## **ARTICLE 2 : DURÉE DE L'ENQUÊTE**

L'enquête publique se déroulera du mardi 23 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

## **ARTICLE 3: DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Madame Jacqueline OTTOMBRE MERIAN, Secrétaire Générale de Sous-Préfecture en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

## **ARTICLE 4: OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces des dossiers, ainsi que le registre d'enquête afférent au classement des chemins ruraux et des voies communales à caractère de chemins, à feuillets mobiles, cotés, paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Cabrières d'Aigues 84240, 1 place de l'Ormeau du mardi 23 octobre 2018 au jeudi 22 novembre 2018, aux jours et heures d'ouverture du public soit

Les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Ils seront également consultables le mercredi de 9h à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur :

Madame Jacqueline OTTOMBRE MERIAN, en Mairie de Cabrières d'Aigues, 1 place de l'Ormeau 84 240 CABRIERES D'AIGUES

Soit par mail à l'adresse suivante : [mairie.cabrieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.cabrieres@wanadoo.fr)

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cabrieresdaigues.com> où l'on pourra également laisser des observations sur le registre dématérialisé.

## **ARTICLE 5: PERMANENCES**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Cabrières d'Aigues, lors de permanences en mairie les jours et heures suivants :

- Mardi 23 octobre 2018 de 9h à 12h
- Mercredi 31 octobre 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 8 novembre 2018 de 14h à 17h
- Vendredi 16 novembre 2018 de 9h à 12h
- Jeudi 22 novembre 2018 de 14h à 17h

## **ARTICLE 6 : CLÔTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre ses conclusions motivées.

## **ARTICLE 7: DIFFUSION DU RAPPORT**

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à :  
-Monsieur le Préfet du département du Vaucluse

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Cabrières d'Aigues, aux jours et heures d'ouverture du public, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

## **ARTICLE 8 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENQUETE**

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de CABRIERES D'AIGUES à Madame Pauline VAQUER, adjointe administrative.

## **ARTICLE 9 : PUBLICITÉ DE L'ENQUETE :**

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractère apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département.

Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis sera affiché à la mairie de Cabrières d'Aigues au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée.

## **ARTICLE 10 : EXÉCUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRETE**

L'adjointe administrative, le maire et le commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département du Vaucluse.

Fait à Cabrières d'Aigues, le 28 septembre 2018,

Le Maire,



*Genevieve Jean*